

**REGLEMENT PLV**  
**JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT – TIRAGE AU SORT – PARTICIPATION PAR CANAL DIGITAL**

**Règlement :**

Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, 343 688 016 RCS de Nanterre, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : « Summer chez Toquenelle ».

**Adresse du jeu :** Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, « Summer chez Toquenelle » 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Ce jeu, avec obligation d'achat, valable entre le 15 Juillet 2017 et le 3 Septembre 2017, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse, titulaire d'un accès à internet auprès d'un opérateur français et possédant une adresse e-mail valide à la date de participation, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

Une seule participation par personne et par jour et un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Conditions de participation :

Après l'achat d'une boisson parmi Coca-Cola, Coca-Cola Zéro, Coca-Cola Cherry, Sprite, Nestea et Minute Maid) dans l'un des points de vente participants, vous pourrez vous connecter au site [www.Instants-plaisir.fr](http://www.Instants-plaisir.fr)

Une fois sur le site, téléchargez votre ticket de caisse sur la plateforme pour participer au tirage au sort.

Un tirage au sort, effectué le 5/09/2017 désignera le (ou les) gagnants par ordre de tirage au sort des lots suivants :

- Une nintendo Switch d'une valeur commerciale de 350€ TTC
- Une tablette Windows d'une valeur commerciale de 300€ TTC
- Un casque bluetooth Bose d'une valeur commerciale de 250€ TTC

Les gagnants seront contactés par mail dans les 10 jours qui suivent le tirage au sort.

Les dotations seront envoyées aux gagnants dans un délai de 30 jours à compter de la date de fin de jeu.

Les frais de participation au jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

Les dotations qui ne seront pas retirées dans ce délai seront considérées comme définitivement perdues.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Coca-Cola European Partners France se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La communication des données personnelles est obligatoire pour participer au jeu, elles sont communiquées aux organisateurs du jeu pour les besoins exclusifs de l'organisation du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants. Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant. Pour l'exercer, il suffit d'écrire à l'Adresse du jeu.

La responsabilité de Coca-Cola European Partners France ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Vous pouvez demander le règlement du jeu jusqu'au 3 Octobre 2017 à l'adresse suivante : 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9. Les frais postaux ne sont pas remboursés.